COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
24

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 14 décembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

V – AFFAIRES FINANCIERES

14. Modalités de refacturation entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Commune d'Oberhausbergen concernant l'acquisition de masques de protection et arrêtés tarifaires correspondants

Rapport au Conseil municipal :

Dans le cadre de la crise sanitaire associée à la COVID-19, l'Eurométropole de Strasbourg a proposé à ses communs membres :

1. **Commande de masques à destination de la population**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions sanitaires possibles la reprise des activités des usines, des commerces, des établissements scolaires et des services, l'Eurométropole de Strasbourg s'est associée au Département du Bas-Rhin pour l'approvisionnement de masques de protection en tissu pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole de Strasbourg. Ces masques sont lavables avec une durée d'utilisation estimée à au moins 30 lavages.

Chaque habitant des communes de l'Eurométropole a donc pu disposer de deux masques :

- L'un payé par le bloc communal par l'intermédiaire de l'Eurométropole de Strasbourg, avec une prise en charge de 50% du coût net par l'Eurométropole ;
- L'autre par le Département du Bas-Rhin.

Ces masques ont été distribués à la fin du confinement pour le premier et fin mai/début juin pour le second.

L'Eurométropole de Strasbourg, par le biais du groupement de commande permanent, a pris en charge les procédures d'achats de masques de protection pour le compte de toutes ses communs membres.

Conformément à ses engagements, l'Etat contribue également, sous conditions, à l'effort de diffusion la plus large d'équipements de protection individuels de l'Eurométropole de Strasbourg dans ses communs membres. Dans ce cadre, l'Etat prendra en charge 50% du prix toutes taxes comprises (TTC) des masques commandés entre le 13 avril et le 1er juin 2020 par l'Eurométropole de Strasbourg.

Il a été précisé que seule la structure qui a émis le bon de commande des masques est éligible au remboursement partiel direct de la part de l'Etat. Dans le cas du présent groupement de commandes, l'Eurométropole a anticipé et déduit cette participation proposer un prix final aux communes dès 2020. L'instruction est actuellement en cours, pour un montant estimé de co-financement de l'Etat à plus de 0,9 M€.

L'Eurométropole de Strasbourg a également proposé, organisé et mis en œuvre les modalités de distribution de masques à la population selon le choix de la commune à savoir :

- Mise à disposition des communes des masques nécessaires à leurs habitants, à charge pour elles de les distribuer ;
- Mise sous enveloppes, étiquetées nominativement, d'un premier masque par personne au foyer, à compléter avec un courrier du Maire intégrant les préconisations d'utilisation et d'entretien des masques, à charge des communes de les distribuer ;
- Mise sous enveloppes, étiquetées nominativement, d'un premier masque par personne au foyer à compléter avec un courrier du Maire intégrant les préconisations d'utilisation et d'entretien des masques, affranchissement et distribution se faisant par La Poste dans le cadre d'un contrat conclu avec La Poste par l'Eurométropole pour l'acheminement des enveloppes contenant les masques avec refacturation des coûts aux communes adhérant à la démarche.

La même démarche a été mise en œuvre pour le second masque.

La commune d'Oberhausbergen a pour son compte fait le choix des modalités suivantes :

- **Premier masque :** Mise à disposition des communes des masques nécessaires à leurs habitants, à charge pour elles de les distribuer ;
- **Deuxième masque :** Mise sous enveloppes, étiquetées nominativement, d'un premier masque par personne au foyer à compléter avec un courrier du Maire intégrant les préconisations d'utilisation et d'entretien des masques, affranchissement et distribution se faisant par La Poste dans le cadre d'un contrat conclu avec La Poste par l'Eurométropole pour l'acheminement des enveloppes contenant les masques avec refacturation des coûts aux communes adhérant à la démarche.

La présente délibération vise à approuver le modèle de convention, joint en annexe, entre l'Eurométropole de Strasbourg et chacune de ses communs membres définissant les modalités de refacturation de ces achats.

Le coût pour la commune d'Oberhausbergen pour l'envoi des masques à la population est de 4 417,42 euros.

2. Commande de masques pour les agents de l'Eurométropole et des communes

En ce qui concerne le personnel de l'Eurométropole et de ses communs membres, les agents mobilisés ont été dotés de masques FFP2/3 et de masques chirurgicaux durant le Plan de continuité d'activités (PCA).
Pour la reprise des activités hors confinement, les agents ont été dotés de masques tissus de catégorie 1.
L'ensemble de ces dotations sera refacturé par l'Eurométropole aux communes au coût moyen de l'ensemble des achats successifs, avec prise en compte des participations publics et privés.

Le coût pour la commune d'Oberhausbergen pour la fourniture de masques de protection à ses agents est de 3 434,24 euros.

La refacturation de l'Eurométropole vers la commune de d'Oberhausbergen s'élèvera donc au total à 3 434,24 euros.

Vu le présent rapport ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg et s'inscrivant dans le groupement de commandes permanent ;

- **APPROUVE** le modèle de convention entre l'Eurométropole de Strasbourg et ses communes membres joint à la présente délibération ;

- **APPROUVE** le versement par la commune d'Oberhausbergen à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 7 851,66 euros correspondant au montant dû pour la fourniture de masques de protection et prestations liées ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer et à exécuter la convention avec l'Eurométropole de Strasbourg, selon le modèle de convention annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

MAIRIE D'OBERHAUSBERGEN BAS-RHIN

PRÉFET DU BAS-RHIN
24 DEC. 2020
DCL
du Conseil